



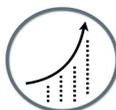
toute notre expertise à votre service

METTRE EN PLACE LE PLAN DE PREVENTION VHSS / NOUVEAU

7 heures



à distance



/10 (avis)



Description synthétique. Une description détaillée est remise lors de l'inscription.

PUBLIC

Administratrice/administrateur, comptable d'une structure de spectacle vivant - Directrice/directeur artistique - Intermittent du spectacle - Toute personne chargé/e de la gestion du personnel.

PRE-REQUIS

Aucun pré-requis n'est demandé.
L'employeur doit appliquer les conventions collectives du spectacle (1285 et 3090)

OBJECTIFS

- Saisir et reconnaître les mécanismes à l'œuvre
- Traiter et orienter les victimes potentielles
- Acquérir une méthodologie dans le dépistage et le recueil d'informations préoccupantes
- Améliorer la prévention et la prise en charge en interne
- Satisfaire aux exigences légales et réglementaires dans les écrits

CONTENU DÉTAILLÉ - mis à jour le 30/07/2025

En cours de rédaction



Mis à jour 30/07/2025

Copyright CAGEC©